

Cependant arrive du camp Bostonois Pierre Aiot chargé de proclamations de Mr Wooster ; (1) elles portaient peine de mort ou d'exil contre ceux qui nuiraient même de paroles au congrès. J'étois chez le Sr Lausier ; il voulut les lui faire prendre. Il y eut de l'altercation, je coupai court en disant à Aiot que cela (2) ne regardoit point Lausier fils lieutenant, l'adresse étant au capitaine ; il s'en fut, mais il se donna de garde d'arrêter chez Lauzier père capitaine. Il fut droit chez Germain Dionne qui le lendemain fit commender toute la paroisse pour se rendre chez lui, j'étois à un malade ce jour là, on m'y demanda s'il fallait aller chez Germain Dionne ; — non, dis je, il n'est pas capitaine, c'est une assemblée illicite pour nous séduire, restez chez vous, quand le capitaine vous l'ordonnera, vous irez chez lui.—Quelques uns m'écoutèrent, d'autres méprisèrent mon avis.

Comme je connoissois le génie séduisant de ce Germain Dionne, l'ascendant qu'il avoit sur les esprits parce qu'il sortoit d'être premier Baillif, qu'il étoit riche, je vis que tout étoit perdu, je pris le party de luy écrire la lettre la plus tendre pour le détourner de son dessein. Le capitaine Lauzier y fut luy même. On rit de ma lettre, on n'écouta point le capitaine.

Clément Gosselin gendre de Germain Dionne enrôloit. Germain Dionne fournissoit les besoins de vivres, souliers, etc. On écrivit rebel au Congrès celui qui refusoit. Par mes soins il ne séduisit que quelques vagabonds, mais malgré tout, ne pouvant être partout et en tous tems je tentai d'arrêter ces assemblées séditieuses par ceux même pour lesquels elles se faisoient. J'en avois parlé à Mr Mercier, mouche qui me parut Bostonoise et qui se promenait dans nos

---

(1) Wooster étoit général des troupes américaines après la retraite d'Arnold et la mort de Montgomery.

(2) Augustin Roy-Lausier étoit aussi marchand à Sainte-Anne